EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers En exercice: 40

Présents: 25 Votants: 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de

Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 8 décembre 2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

OBJET: LOCATION PONCTUELLE BUREAU ET SALLE DE REUNION AUX ENTREPRISES

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel); Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche); Myriam CATTANEO (Les Echelles); Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint-Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont); Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73); Jean Paul PETIT, (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

Pouvoirs: Susy REY à Jean Paul CLARET, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Williams DUFOUR à Gilles PERIER MUZET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Céline BURLET à Jean Louis MONIN, Christian LORIDON à François LE GOUIC, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT, Nicole VERARD à Gérard DALL'IN

CONSIDERANT le besoin ponctuel des entreprises du territoire en bureau ou en salle pour des réunions, RDV, évènements professionnel, formation. Le pôle tertiaire peut répondre à ces besoins ponctuels des entrepreneurs.

CONSIDERANT la proposition de louer un bureau (si vacant) et les salles de réunion aux tarifs ci-dessous :

Tarif location de bureau :

Tarif ½ journée : 15€ Tarif journée : 20€

Pour rappel la location mensuel d'un bureau est de 8€ HT/m² soit 120€ HT/mois pour 15 m².

Tarif location salles de réunion :

Salle réunion Sud (45 m² - 20 personnes):

Tarif ½ journée: 15€ Tarif journée : 20€

Salle réunion 2ème étage (100 m² - 70 personnes assises ou 100 personnes) :

Tarif ½ journée: 30€ Tarif journée : 40€

Ces tarifs comprennent l'accès au wifi, le vidéoprojecteur et paper-board.

Pour les salles de réunion, les entreprises de Cœur de Chartreuse bénéficient d'une utilisation gratuite / an.

L'utilisation des salles de réunions ou d'un bureau reste gratuite pour les partenaires comme Office de tourisme, Chartreuse Tourisme, PNRC, CIBC, CRPF, ECG, UCAL, chambres consulaires, les permanences ou actions qui pourraient avoir lieu dans le cadre des missions de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse.

CONSIDERANT que pour chaque convention de location entre la Communauté de communes et les entreprises est nécessaire, convention comprenant un état des lieux notamment pour les locations de salle avec matériel.



Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

- > APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2017 ;
- > VALIDE l'établissement d'une convention de location ponctuelle ;
- > AUTORISE le Président à signer les conventions de location ponctuelle entre la Communauté de communes Cœur de Chartreuse et les entreprises.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 16 décembre 2016,

Le Président

Denis SEJOURNE